



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 12 décembre 2022

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 38	Date convocation : 06/12/2022
Pouvoirs de vote : 1 (en cours de séance)	Date d'affichage : 06/12/2022

L'an deux mille vingt et deux, le douze décembre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

<b>Délibération n°119-2022 – Interventions Techniques</b> <b>Approbation de la convention de servitude entre la Communauté de commune du Confluent et des Coteaux de Prayssas et le syndicat Territoire d'Energie 47</b> Annexe 10 : convention	<i>Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 16/12/2022</i> <i>Publication : 16/12/2022</i>
---	---

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine					X	
	LE MOINE Éric						X
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie						X
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X		X	<i>Départ à 19h Pouvoir à F. CASTELL, (avant délib. 113-2022)</i>		
	ORLIAC Dominique	X			<i>Départ à 19h (avant délib. 113-2022)</i>		
COURS	JANAILLAC Nicolas					X	
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X			<i>Départ à 20h (avant délib. 120-2022)</i>		
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe					X	

MONHEURT	ARMAND José	X				
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X				
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre					X
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale	X				
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne		X		Supplée par GHILARDI Stéphanie	
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			Arrivée à 17h45	
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick		X		Supplée par THOUAILLE Josiane	
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X		Supplée par FONTANILLE Pierre – Départ à 20h (avant délib. 120-2022)	
SEMBAS	LASCOMBES Aurore		X		Supplée par GINDRE Olivier	
<i>Soit, pour cette séance :</i>			39			4 3

A été nommé Secrétaire de séance : José ARMAND

**Délibération n°119-2022 – Interventions Techniques**  
**Approbation de la convention de servitude entre la Communauté de**  
**commune du Confluent et des Coteaux de Prayssas et le syndicat**  
**Territoire d'Energie 47**  
 Annexe 10 : convention

*Acte rendu exécutoire après le dépôt*  
*en Préfecture : 16/12/2022*  
*Publication : 16/12/2022*

### Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune de Damazan, il convient de conclure une convention de servitude sur la parcelles cadastrées section ZO numéro 260 située dans la zone d'activité de la Confluence au bénéfice du syndicat Territoire d'Energie 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, dans le cadre de l'affaire IRVE STATION GNV – DEROULAGE / RACCORDEMENT - DAMAZAN

Cette convention, si elle concerne des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.



- Vu** le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu** les statuts de la Communauté de communes,
- Vu** le projet de convention proposé par le syndicat Territoire d'Energie 47 annexé

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer cette convention

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré**

*38 Voix pour – 0 Voix contre - 0 Abstention*

**Autorise** Monsieur le Président à signer la convention de servitude nécessaire (jointe en annexe) ainsi que les actes authentiques correspondants ;

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
Michel MASSET



A black ink signature of Michel MASSET is written over a circular official stamp. The stamp contains the text: "COMMUNAUTE DE COMMUNES", "CONFLUENT ET COTEAUX de MAYSSAS".

Le secrétaire de séance,  
José ARMAND



A blue ink signature of José ARMAND is written over a circular official stamp. The stamp contains the text: "COMMUNAUTE DE COMMUNES", "CONFLUENT ET COTEAUX de MAYSSAS".